

*Pôle des affaires juridiques et institutionnelles*

**Le Président de l'Université de Bourgogne,**

- Vu le Code de l'Éducation notamment les articles D. 719-1 à D. 719-40,
- Vu les statuts de l'Université de Bourgogne,
- Vu l'arrêté électoral relatif aux élections des représentants des conseils centraux de l'Université de Bourgogne du 11 décembre 2019,
- Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 janvier 2020,

## **Arrêté de recevabilité des listes de candidats aux élections des conseils centraux**

### **Article 1**

Les listes de candidats dont l'énumération suit sont déclarées recevables. Elles sont présentées dans l'ordre résultant d'un tirage au sort effectué lors du comité électoral consultatif du 24 janvier 2020. Ce tirage au sort a eu lieu par collège et par secteur de formation le cas échéant. La publication, l'affichage et la disposition des bulletins et professions de foi dans les bureaux de vote devront respecter cet ordre.

### **Article 2**

**Les listes de candidats recevables aux élections des représentants du conseil d'administration (CA) sont arrêtées comme suit :**

Pour le collège A des professeurs et personnels assimilés :

- Liste « Agissons pour une autre Université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

Pour le collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés :

- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

Pour le collège des personnels BIATSS :

- Liste « SNASUB-FSU »
- Liste « liste commune CFDT-UNSA Education »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « SNPTES »

Pour le collège des usagers :

- Liste « Bouge ton Campus : faire la différence »

NB : La profession de foi déposée comporte 18 logos alors que la liste de candidats fait état uniquement de 16 soutiens. Elle contient deux logos d'organismes pour lesquels aucun justificatif de soutien n'est joint à la candidature. De surcroît, 3 logos sont imperceptibles quant à leur contenu. Compte tenu de ces éléments, la profession de foi est déclarée irrecevable. La profession de foi déposée étant commune à l'ensemble des listes « Bouge ton Campus : faire la différence », elle est déclarée irrecevable pour l'ensemble des listes déposées sous ce nom.

- Liste « Pour l'ambition de vos idées avec Associatifs & indépendants et les étudiants en droit, sociologie, psychologie, information et communication, LEA et sciences et techniques »

NB : La profession de foi déposée fait état de manière erronée de l'identité d'un candidat qui ne s'est pas présenté sur la liste de candidats concernée. Par ailleurs, l'indication des secteurs de formation d'appartenance de certains candidats est également erronée. Compte tenu de ces éléments, la profession de foi est déclarée irrecevable.

- Liste « UNI : on agit, tu réussis ! »

NB : La profession de foi déposée fait état d'une date inexacte du scrutin et d'une université distincte de l'université de Bourgogne. Une profession de foi corrigée a été déposée après la date limite de dépôt des candidatures. Compte tenu de ces éléments, la profession de foi est déclarée irrecevable. La profession de foi déposée étant commune à l'ensemble des listes « UNI : on agit, tu réussis ! », elle est déclarée irrecevable pour l'ensemble des listes déposées sous ce nom.

- Liste « UNEF Bourgogne, le syndicat étudiant et association »

NB : Une profession de foi a été déposée après la date limite de dépôt des candidatures. En conséquence, elle est déclarée irrecevable. La profession de foi déposée étant commune à l'ensemble des listes « UNEF Bourgogne, le syndicat étudiant et association », elle est déclarée irrecevable pour l'ensemble des listes déposées sous ce nom. Le justificatif du soutien « Fédération des Etudiants en Résidences Universitaires de Bourgogne » n'est pas signé, en conséquence le soutien est déclaré irrecevable. Le justificatif de ce soutien étant commun à l'ensemble des listes « UNEF Bourgogne, le syndicat étudiant et association », il est déclaré irrecevable pour l'ensemble des listes déposées sous ce nom.

- Liste « Pour l'ambition de vos idées avec Associatifs & Indépendants et les étudiants en gestion, IAE, droit, biologie, pharmacie, ESIREM et sciences et techniques »

## **Article 2**

### **Les listes de candidats recevables aux élections des représentants de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) sont arrêtées comme suit :**

#### **Pour le collège A des professeurs et personnels assimilés, secteurs de formation 1+2 :**

- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »

#### **Pour le collège A des professeurs et personnels assimilés, secteur de formation 3 :**

- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

#### **Pour le collège A des professeurs et personnels assimilés, secteur de formation 4 :**

- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Agissons pour une autre université »

#### **Pour le collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés secteurs de formation 1+2 :**

- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »

#### **Pour le collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés secteurs de formation 3+4 :**

- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Agissons pour une autre université »

#### **Pour le collège des personnels BIATSS :**

- Liste « SNASUB-FSU »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « liste commune CFDT-UNSA Education »
- Liste « SNPTES »

Pour le collège des usagers secteur de formation 1 :

- Liste « Pour l'ambition de vos idées avec Associatifs & indépendants et les étudiants en droit, AES, économie, gestion et IAE »
- Liste « UNI : on agit, tu réussis ! »
- Liste « UNEF Bourgogne, le syndicat étudiant et association »
- Liste « Bouge ton Campus : faire la différence »

NB : Le justificatif du soutien « Association Nationale des Etudiants en Médecine de France » fait état du soutien de la liste pour le seul conseil d'administration. En conséquence, le soutien est déclaré irrecevable. Le justificatif de ce soutien étant commun à l'ensemble des listes « Bouge ton Campus : faire la différence », il est déclaré irrecevable pour l'ensemble des listes déposées sous ce nom à la CFVU.

Pour le collège des usagers secteur de formation 2 :

- Liste « Pour l'ambition de vos idées avec Associatifs & indépendants et les étudiants en sociologie, psychologie, LEA et LLCE »
- Liste « Bouge ton Campus : faire la différence »
- Liste « UNEF Bourgogne, le syndicat étudiant et association »

NB : Certaines déclarations individuelles de candidatures de la liste « UNEF Bourgogne, le syndicat étudiant et association » font état du soutien « UFCT » sans fournir un justificatif de soutien. En conséquence, le soutien est déclaré irrecevable.

Pour le collège des usagers secteur de formation 3 :

- Liste « Bouge ton Campus : faire la différence »
- Liste « UNI : on agit, tu réussis ! »
- Liste « Pour l'ambition de vos idées avec Associatifs & indépendants et les étudiants en biologie et sciences et techniques »

Pour le collège des usagers secteur de formation 4 :

- Liste « Bouge ton Campus : faire la différence »
- Liste « UNI : on agit, tu réussis ! »
- Liste « Pour l'ambition de vos idées avec Associatifs & indépendants et les étudiants en maïeutique, pharmacie, STAPS et médecine »

NB : Une profession de foi de la liste « Pour l'ambition de vos idées avec Associatifs & indépendants et les étudiants en maïeutique, pharmacie, STAPS et médecine » a été déposée après la date limite de dépôt des candidatures. En conséquence, elle est déclarée irrecevable.

**Article 3**

**Les listes de candidats recevables aux élections des représentants de la commission de la recherche (CR) sont arrêtées comme suit :**

Pour le collège 1 des professeurs et personnels assimilés secteur de formation 1

- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

Pour le collège 1 des professeurs et personnels assimilés secteur de formation 2

- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Agissons pour une autre université »

Pour le collège 1 des professeurs et personnels assimilés secteur de formation 3

- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

Pour le collège 1 des professeurs et personnels assimilés secteur de formation 4

- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Agissons pour une autre université »

Pour le collège 2 des personnels habilités à diriger des recherches

- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

Pour le collège 3 des autres docteurs secteurs de formation 1+2

- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

Pour le collège 3 des autres docteurs secteurs de formation 3+4

- Liste « SNPTES »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »

Pour le collège 4 des autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés

- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Résister, Rassembler, Reconstruire ; pour une université de service public, solidaire et démocratique »

Pour le collège 5 des BIATSS des ingénieurs et techniciens

- Liste « SNASUB-FSU »
- Liste « Agissons pour une autre université »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « SNPTES »

Pour le collège des autres personnels

- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »
- Liste « liste commune CFDT-UNSA Education »
- Liste « SNPTES »
- Liste « SNASUB-FSU »

Pour le collège des étudiants doctorants

- Liste « Doctorant.e.s SHS »
- Liste « Valorisons ensemble la recherche de demain »
- Liste « Ensemble pour une université humaine, ouverte et ambitieuse »

**Article 4**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne, les Directeurs des composantes et les Responsables administratifs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'Université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université.

Dijon, le 24 janvier 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN